comme le parti conservateur l'avait fait en 1958, l'établissement d'une caisse d'immobilisations destinée à venir en aide aux provinces atlantiques, en vue de financer les grandes entreprises qui vont de pair avec le progrès économique de cette région.

Personne ne prétend que ces propositions soient infaillibles. Mais nous estimons qu'elles sont bien fondées et qu'elles représentent le minimum des efforts que l'administration actuelle devrait faire pour régler ces problèmes. Et, vu l'importance de la question, nous avons le droit de recevoir du gouvernement une réponse nette relativement à chacune de ces propositions. Que le gouvernement en reconnaisse la valeur ou qu'il les déclare dépourvues de sens pratique. S'il prend cette attitude il n'y aura rien à redire. Nous pourrons alors aborder la question selon la formule qu'en l'occurrence le gouvernement adopterait. Mais le gouvernement ne peut espérer faire adopter ce crédit avant qu'il ait confié au comité ce qu'il entend faire, avant qu'il lui ait exposé sa façon d'envisager ces questions. Le gouvernement ne peut plus, en face de cette situation grave, laisser passer les mois sans chercher à prouver qu'il fait tous les efforts possibles pour alléger ce qui constitue, du point de vue intérieur, le problème le plus grave qui se présente à notre pays.

Le chômage est une chose grave. Il est démoralisant. C'est un gaspillage, du point de vue économique. Il nuira à notre société plus que quoi que ce soit, à moins que nous ne nous montrions capables de l'enrayer. Il est inexplicable que le Canada, ce pays si riche, offre un pareil contraste avec d'autres pays du monde occidental. La Suisse importe de la main-d'œuvre d'Italie. L'Allemagne en importe des pays voisins. Le Royaume-Uni a moins de 250,000 chômeurs sur une population de 50 millions. Le Canada, qui a une population de 18 millions, a, si l'on en croit les chiffres cités par le ministre lui-même, une liste de 782,000 personnes non placées et cherchant de l'emploi, qui touchent des prestations d'assurance-chômage. En se fondant sur les données du Bureau fédéral de la statistique, ce chiffre représente une augmentation de 134,000 chômeurs en un seul mois.

Étant donné tout ce qui précède, je dirai au ministre du Travail, pour qui j'ai, personnellement, la plus haute estime, ainsi que toute sympathie, à l'égard de sa position au sein du gouvernement, qu'il devrait enfin admettre l'urgence du problème. S'il ne peut convaincre le gouvernement dans son ensemble du besoin existant, ne voudrait-il pas, du moins, signaler ce qu'il pense, en général, de façon que nous puissions l'aider à résoudre ce problème tellement important, qui

prend maintenant le caractère d'un désastre et auquel le gouvernement du pays doit faire face, s'il ne veut en subir les conséquences.

M. Van Horne: Monsieur le président, j'ai, je crois, le devoir de parler au nom des habitants de ma circonscription et de tous ceux au Canada qui chôment et ne peuvent trouver de travail. Certaines choses que je vais dire ne plairont pas aux libéraux; beaucoup d'autres déplairont aux conservateurs. Cependant, monsieur le président, j'estime qu'il est de mon devoir de parler ainsi en tant que représentant de la population de Restigouche-Madawaska. Je regrette cet état de choses, mais je suis le même que j'étais lorsque j'ai soulevé cette question de l'autre côté de la Chambre en 1956 et au début de 1957.

Je ne suis pas venu à la Chambre pour participer à un concours de popularité. Je n'ai jamais rien recherché que d'obtenir des résultats pour mes commettants. J'ai toujours considéré la politique comme l'art du possible et pensé que la valeur d'un député pour ses mandants se mesure aux résultats qu'il peut obtenir des gouvernements. A ceux qui ont l'habitude de faire de fréquentes interruptions, je demanderai tout simplement: Avezvous bien déjeuné ce matin? Car ceux au nom desquels je prends la parole n'ont pas bien déjeuné; bon nombre de ces gens n'ont même pas eu de quoi déjeuner du tout, et il y a parmi eux beaucoup d'enfants.

Certains ne se rendent pas compte de la situation. Il y a deux semaines, un journaliste de Toronto venait dans ma circonscription. Il ne pouvait croire que pareil état de choses existait au Canada. Je me suis dit alors qu'après cela, quand je ferai des déclarations à Ottawa au sujet des conditions qui règnent chez nous, j'espère que les courriéristes parlementaire ne se diront pas que pareille situation n'existe pas. En effet, si l'un ou l'autre d'entre eux voulait se donner la peine d'aller dans ma circonscription pour se rendre compte de l'état de choses qui y règne, il n'aurait plus aucun doute à ce sujet.

L'hon. M. Hellyer: Il devrait voir ce qui se passe dans sa propre ville.

M. Van Horne: J'y arrive.

L'hon. M. Hellyer: Ce journaliste devrait examiner un peu ce qui se passe à Toronto.

M. Van Horne: Je vois; je n'ai aucun doute. Je n'ai jamais critiqué un gouvernement pour le simple plaisir de critiquer. J'estime qu'il est du devoir d'un député d'exprimer ses propres opinions et d'exiger du gouvernement les choses qui sont absolument nécessaires à la population qui l'a choisi pour la représenter.

Le premier de l'an, je me suis rendu au nouveau pont en voie de construction entre